Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221117-DEC2022-115-AU Date de télétransmission : 17/11/2022 Date de réception préfecture : 17/11/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE 143 rue du château 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél: 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT N° D2022-115

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat - Décision rectificative

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de l'OPAH;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

Il a été décidé lors de la décision n° D2022-091 d'accorder une subvention de 2 500 € pour le dossier de Monsieur BLANCHON. Une erreur ayant été faite sur la commune, il convient de modifier la commune inscrite dans la décision pour ce dossier.

- DECIDE d'attribuer une aide de 2 500 € en faveur de Monsieur BLANCHON – 01500 DOUVRES pour la réalisation de travaux d'autonomie et de supprimer l'engagement pris lors de la décision n° D2022-091.

En application du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire. Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 novembre 2022 Publiée le 2 1 NOV. 2022

Fait à Chazey-sur-Ain, le 17 novembre 2022.

DE COMM

Le Président

de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER